

**RÉPARTITION DE LA COTISATION À LA RGD
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME
ET SES COMMUNES MEMBRES**

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOISSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

Absente :

Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 5

Le Président rappelle qu'il a été acté lors du conseil communautaire du 12 février 2025 que la Communauté de communes Les Versants d'Aime devenait adhérente au GIP RGD Savoie Mont-Blanc pour son propre compte mais également pour celui de ses communes membres afin d'avoir accès aux géoservices.

La Communauté de communes Les Versants d'Aime s'acquitte des frais relatifs à la cotisation annuelle pour l'ensemble des communes membres.

Suite à des échanges entre les membres du bureau communautaire, le Président propose que la Communauté de communes Les Versants d'Aime refacture chaque année aux communes la part de cotisation la concernant.

Par courrier en date du 2 juin 2025, la commune de la Plagne Tarentaise a indiqué ne pas souhaiter bénéficier des géoservices proposés par le GIP et ne souhaite donc pas participer financièrement.

Lors de la réunion du bureau communautaire du 1^{er} juillet 2025 les membres ont proposé que :

- La Communauté de communes prenne en charge la part de la Plagne Tarentaise
- La répartition entre la Communauté de communes et ses communes membres (exceptée La Plagne Tarentaise) soit calculée au prorata de la population INSEE

Pour l'année 2025 et les années futures il est proposé la répartition suivante :

EPCI	Population	Répartition
Aime-la-Plagne	4 529	22,75 %
Landry	824	4,14 %
Peisey-Nancroix	658	3,30 %
La Plagne Tarentaise	3 945	0 %
Communauté de Communes Les Versants d'Aime	9 956	69,81 %

A titre indicatif, la cotisation pour l'année 2025 se monte à 14 842 €. Selon la clef de répartition ci-dessus la répartition 2025 est la suivante :

EPCI	Population	Répartition	Montant 2025
Aime-la-Plagne	4 529	22,75 %	3 375,82 €
Landry	824	4,14 %	614,16 €
Peisey-Nancroix	658	3,30 %	490,46 €
La Plagne Tarentaise	3 945	0 %	0 €
Communauté de Communes Les Versants d'Aime	9 956	69,81 %	10 361,52 €

Chaque commune (à l'exception de La Plagne Tarentaise) devra délibérer pour valider la répartition proposée.

Chaque année, la Communauté de communes recalculera la participation de chacun sur la base de la clef de répartition ci-dessus et selon le montant de la cotisation du GIP puis adressera un titre de recette à chaque commune.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-032 du 12 février 2025 actant l'adhésion des Versants d'Aime au GIP RGD Savoie Mont Blanc,

APPROUVE la proposition du bureau communautaire de prendre en charge la part de la commune de la Plagne Tarentaise par la Communauté de communes ainsi que la clef de répartition.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTEISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX